

Communiqué

La CTI est inscrite au Registre Européen des agences de garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR)

La Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) vient d'être inscrite au registre européen des agences en charge de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR), par une décision du comité d'admission du 13 novembre 2010.

Le registre EQAR est la clé de voûte du Système d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur Européen (voir note en annexe), que les ministres ont lancé à la réunion de Bergen en 2005. La création du Registre EQAR a elle-même été finalisée à la réunion de Londres en 2007.

Les objectifs du registre EQAR sont de¹ :

- promouvoir la mobilité étudiante, en fournissant un socle commun pour accroître la confiance mutuelle entre les établissements d'enseignement supérieur
- réduire les opportunités pour les « accréditations mills »² de se développer
- permettre aux institutions de choisir leurs agences au niveau européen, si leurs gouvernements et les règlements nationaux les y autorisent
- être un outil pour les agences agissant dans l'enseignement supérieur, d'améliorer leur qualité et de promouvoir la confiance mutuelle entr'elles.

A ce jour, en comptant la CTI, il y a 24 agences inscrites au registre, qui se ventilent ainsi par pays en ordre décroissant :

- Allemagne : 7 agences inscrites
- Espagne : 5
- Belgique et Irlande : 2
- Autriche, Bulgarie, Danemark, Finlande, France, Pays-Bas, Pologne, Roumanie : 1

Quelles conséquences pour la CTI ?

L'inscription à EQAR est l'aboutissement d'un processus engagé par la CTI depuis plusieurs années pour s'inscrire pleinement dans l'espace européen.

Elle a dû concilier ses pratiques bien établies (elle est de fait la plus vieille agence d'Europe, créée en 1934 alors que le concept de qualité était inexistant) avec les standards européens ; en accord avec la Direction de l'Enseignement Supérieur et les ministères de tutelle des écoles, elle a formalisé ses procédures, renforcé son autonomie et développé ses moyens et ses processus internes.

Cette inscription à EQAR renforce la légitimité européenne et internationale de la CTI, sachant qu'elle est déjà une des plus actives dans le domaine de l'accréditation internationale, comme le souligne le récent rapport de la Commission Européenne³.

¹ Traduction libre par la CTI

² Organismes divers délivrant sur des bases commerciales, auto-déclarées et peu fondées des accréditations ou labels

³ « The EU contribution to the European Higher Education Area » (2010)

Elle va permettre à la CTI de faciliter l'accréditation des programmes conjoints et doubles diplômes entre établissements français et étrangers, dès lors que ces derniers auront été évalués et/ou accrédités par des agences partenaires du registre.

Quelles conséquences pour les écoles d'ingénieurs et l'enseignement supérieur français ?

Désormais, les écoles peuvent être assurées que leur habilitation est faite en respectant les standards internationaux les plus exigeants ; elles peuvent s'appuyer sur ce point lors des montages de partenariat avec des établissements étrangers.

Parfois, l'enseignement supérieur français est stigmatisé (ou se stigmatise lui-même) comme étant trop spécifique et peu lisible à l'international. La démarche faite par les écoles et la CTI démontre à l'évidence que l'on peut être "euro-compatibles" et inséré dans les normes internationales, tout en valorisant sa spécificité comme une richesse, voire une marque, appréciée à l'étranger comme telle.

Et maintenant, quels enjeux pour la CTI ?

Après cette phase intense d'adaptation aux normes de l'espace européen, la CTI va bien sûr développer sa présence dans les organismes internationaux, mais elle s'est engagée pour les 2 prochaines années à affiner son référentiel et ses procédures d'évaluation de la politique internationale des écoles.

Au-delà des critères plutôt quantitatifs actuels, la CTI souhaite développer une réflexion collective sur les motivations et objectifs globaux de l'implication internationale des écoles, et pour chacune d'elles, les amener à définir précisément les objectifs visés, les moyens qui y sont consacrés et les résultats ; ceci pour les flux sortants qui sont les plus visibles, comme pour les flux entrants. Par exemple, pour les étudiants étrangers admis dans les écoles, les motivations des écoles, leurs conditions d'accueil, leur insertion pédagogique et culturelle, et plus généralement leur contribution au développement de la "capacité des diplômés à travailler dans un environnement international"⁴, demandent souvent à être précisées et caractérisées.

Contact : Teresa Sanchez, Directrice des Programmes de la CTI : Tel (33) (0)141 923 779 ; direction.programmes@cti-commission.fr

Note en annexe

Le système d'Assurance Qualité fait partie du **processus** dit de **Bologne** qui vise à créer un espace européen unique de l'enseignement supérieur par l'élimination des obstacles à la mobilité des étudiants et des enseignants et l'élaboration d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables.

La formalisation du système LMD et des crédits ECTS sont les éléments les plus connus du processus de Bologne, ils ont permis la création d'un espace ouvert, tout en conservant aux états la prérogative de définition et de délivrance des diplômes.

Pour faciliter la mobilité des étudiants et diplômés et la comparabilité des diplômes, les ministres ont développé la notion de **garantie de la qualité**, basée sur des normes et des standards communs pour les établissements et les agences en charge de leur évaluation et/ou accréditation (les ESG, European Standards and Guidelines, formalisés par l'organisme européen ENQA dont la CTI est un membre actif).